**CHARTE DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE**

Principes des réévaluations

Nous, les membres du CAP secondaire, nous engageons à respecter les lignes directrices suivantes pour assurer la réussite scolaire de tous les élèves du secondaire du CRGR.

**Section 1 Évaluation**

**Article 1 Principes des réévaluations**

* 1. Tout jeune aura la chance de faire une réévaluation (soit à la demande de l’élève ou du prof).
  2. Afin de faire une réévaluation, l’élève devra fournir une preuve pour démontrer qu’il réussira mieux (réflexion métacognitive, travaux supplémentaires, revue de matériel, etc.)
  3. À la discrétion de l’enseignant, une reprise pourra porter sur une partie spécifique de la matière visée au premier test.
  4. Le processus de réévaluation sera évalué à partir des résultats obtenus lors d’une première épreuve par rapport à ceux de la deuxième épreuve.
  5. La meilleure note parmi les 2 ou 3 sera retenue pour l’évaluation sommative.

**Article 2 Notes à l’Internet**

**2.1** La note sommative et/ou formative de l’élève sera mise à jour mensuellement et au moins 5 fois au cours du semestre.